



PREAVIS MUNICIPAL No 04/2025

Demande d'un crédit de CHF 32'000, pour l'étude de la mise à ciel ouvert du Ruisseau de Combéry au lieu-dit Les Gadolliards et temporisation de La Venoge au lieu-dit Pré des Sauges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Suite aux divers débordements du Ruisseau de Combéry survenus en 2024 et début 2025, la parcelle 252, propriété de Madame Catherine Bachmann, située au lieu-dit Les Gadolliards, a été particulièrement touchée par ces inondations.

2. Description du projet

Mise à ciel ouvert du ruisseau de Combéry

Le ruisseau de Combéry est enterré sous tuyau depuis la parcelle 252, jusqu'à La Venoge. A noter qu'un tronçon d'environ 150 m est déjà à ciel ouvert le long du Chemin des Gadolliards.

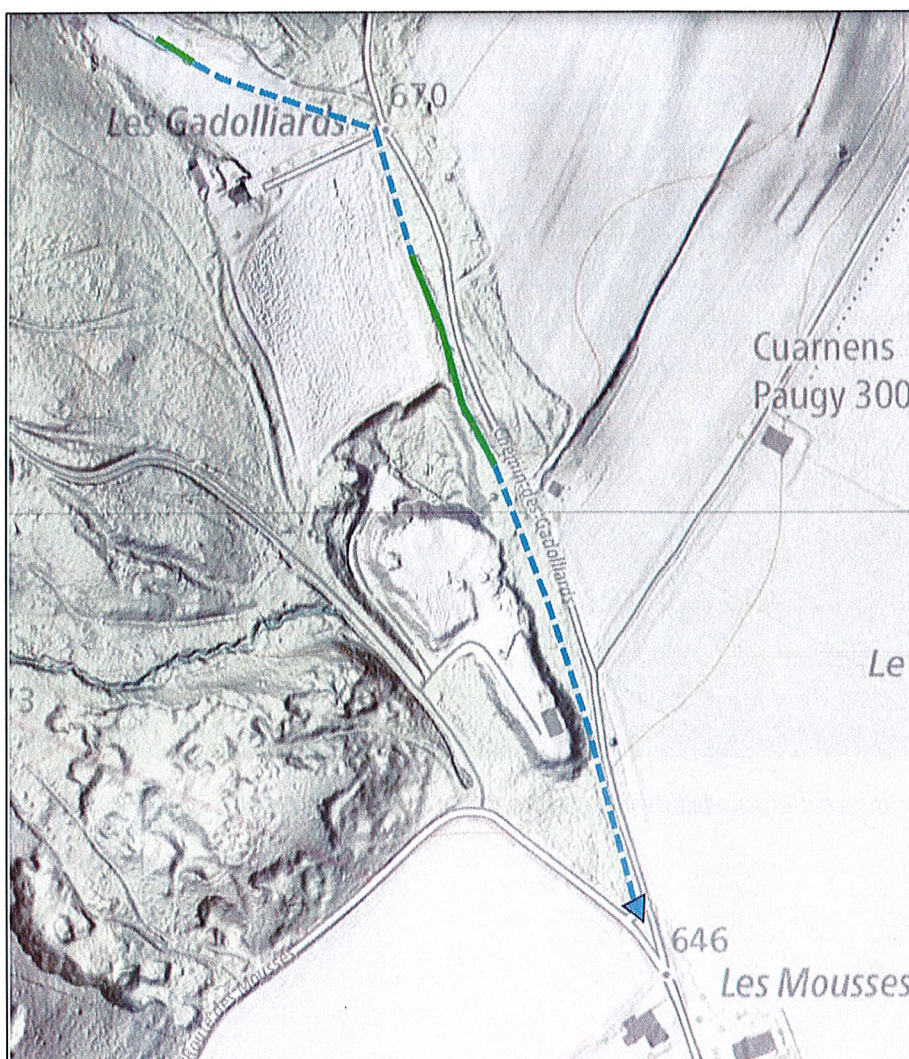


Figure 1 – Périmètre du projet avec tronçons enterrés à remettre à ciel ouvert (en bleu trait tillé) et déjà à ciel ouvert (en vert)

La volonté de la commune et du canton (DGE-Eau) est de :

- Remettre à ciel ouvert ce ruisseau jusqu'au croisement du Chemin des Gadolliards et de la Route des Mousses (selon figure 1).
- Gérer les débordements pour ne pas impacter les habitations proches de l'entonnement actuel, et de l'entonnement futur.

La demande de crédit propose les prestations pour aboutir à un avant-projet détaillé. Cet avant-projet ne nécessitera que peu de précisions supplémentaires en vue de la mise à l'enquête publique pour les phases suivantes.

Temporisation de la Venoge

En parallèle, la possibilité et l'intérêt d'utiliser la parcelle 38, au lieu-dit Pré des Sauges, pour créer des milieux humides et de la rétention afin de limiter le débit maximum dans le village sera étudiée.

Nous sommes dans l'obligation de renforcer cet endroit afin que la rivière ne continue pas à creuser le terrain.



Figure 2 – Périmètre d'étude de l'éventuelle rétention pour la protection contre les crues

3. Aspects financiers

Crédit

La demande de crédit sollicité se monte à CHF 32'000.- et est composé comme suit :

A	Récoltes et analyse des données et définition base de projet	CHF	5'400.00
B	Consolidation du tracé et concept général de la mise à ciel ouvert	CHF	4'600.00
C	Avant-projet de mise à ciel ouverte (phase SIA 31)	CHF	17'400.00
D	Etude de faisabilité de la temporisation	CHF	3'000.00
E	Frais, divers et imprévus (5 %)	CHF	1'600.00
	Total TTC	CHF	32'000.00

Subventionnement cantonal et fédéral

Le Canton est un acteur important dans le financement de l'étude de la mise à ciel ouvert du Ruisseau de Combéry et de la temporisation de la Venoge. Il subventionne à hauteur de 60% les coûts de l'étude. L'apport de la commune correspond au solde, soit le 40% du financement.

Participation du Canton à 60% CHF 19'200.00

Participation de la Commune de Cuarnens à 40% CHF 12'800.00

Total TTC CHF 32'000.00

Il est important de souligner que si ces travaux sont réalisés, une contribution fédérale supplémentaire de 35 % sera accordée. Par conséquent, la participation de la commune ne s'élèvera qu'à 5 %, soit CHF 1'600.-.

Financement

La Municipalité vous propose de prélever ce montant sur les liquidités courantes et de l'amortir en une seule fois par un prélèvement sur le fonds de rénovation d'utilité publique.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Cuarnens

vu le préavis municipal 04/2025 ;
ouï les rapports de la commission de gestion et des finances et de la commission ad hoc ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour l'étude de la mise à ciel ouvert du Ruisseau de Combéry au lieu-dit Les Gadolliards et temporisation de La Venoge au lieu-dit Pré des Sauges ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 32'000.- ;
3. de financer ce montant :
 - par la subvention du Canton de Vaud de CHF 19'200.-
 - le solde de CHF 12'800.- par la trésorerie générale ;
 - d'amortir en une seule fois par l'investissement net de CHF 12'800.- par un prélèvement sur le fonds de rénovation d'utilité publique.

Approuvé en séance de Municipalité le 28 avril 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Jean-Daniel Staub



La Secrétaire

Laetitia Rochat

Membre de la Municipalité répondant pour ce dossier : Mme Sandrine Chaillet